



## **Communiqué de presse conjoint du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève et du Département des infrastructures de l'Etat de Genève**

**Communiqué de presse**  
**13 avril 2021**

Aux représentant-e-s des médias

### **Ouverture d'une nouvelle piste cyclable le long des quais de la rive droite**

**Depuis la semaine dernière, les cyclistes peuvent parcourir le quai du Mont-Blanc et le quai Wilson sur une piste cyclable séparée de la chaussée et à double-sens.**

#### **Une piste cyclable sécurisée et directe**

Ce nouvel aménagement très attendu offre un itinéraire direct, plaisant et sécurisé le long des quais de la rive droite. Entre le pont du Mont-Blanc et les Bains des Pâquis, l'ancienne bande cyclable marquée sur la chaussée a été remplacée par une piste à double sens, à la même hauteur que le trottoir. Entre les Bains des Pâquis et la Perle du Lac, le tronçon existant à l'écart du trafic est devenu bi-directionnel également.

Cette nouvelle infrastructure permet aux cyclistes de rejoindre directement le centre-ville, sans détour par le quartier des Pâquis et complète le réseau cyclable sur ce tracé de plus d'un kilomètre. Elle restitue également la promenade sur les quais aux piéton-ne-s.

#### **Amélioration et sécurisation des traversées piétonnes**

De nouvelles traversées piétonnes et cyclables régulées ont aussi été mises en place pour rejoindre le quartier des Pâquis. Le long du quai du Mont-Blanc, un nouveau passage piéton régulé a été ajouté à la hauteur de la rue De-Monthoux. Toutes les traversées sur ce tronçon sont équipées de feux pour les vélos. Sur le quai Wilson, deux passages piétons ont été regroupés en un seul à la hauteur de la rue Jean-Antoine Gautier, avec des feux pour les cycles également. Le passage piéton existant à la hauteur de la Perle du Lac a aussi été équipé de feux cyclables.

#### **Mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)**

Ce nouvel aménagement définitif, tout comme celui réalisé sur le quai Gustave-Ador en 2019, constitue un élément essentiel de la réalisation du principe du "U lacustre", prévu dans la LMCE, plébiscitée par le peuple genevois en 2016. Cet axe constitue en outre un maillon important de la ceinture urbaine en phase de mise en place.

Une prochaine étape permettra l'achèvement de ce "U-Lacustre". Durant l'été à venir, des travaux seront entrepris par la Ville sur la traversée du pont du Mont-Blanc, afin de pérenniser la piste cyclable provisoire qui relie la rive gauche à la rive droite tout en renouvelant l'étanchéité de l'ouvrage, et d'autre part de renforcer de manière localisée la chaussée au niveau du Quai du Mont-Blanc dès le mois de septembre

Une communication spécifique sur ces travaux sera faite ultérieurement.

### **L'eau de pluie pour arroser les arbres du quai du Mont-Blanc**

Les travaux de construction de la nouvelle piste cyclable sur la rive droite ont permis également d'améliorer le confort des piétons le long du quai du Mont-Blanc. Du côté des façades, des trottoirs traversant ont été construits à l'intersection des rues perpendiculaires, pour créer un cheminement continu et assurer la priorité piétonne. Du côté lac, le trottoir a été refait entre le pont du Mont-Blanc et la rue Adhémar-Fabri.

La Ville de Genève a porté une attention particulière à l'alignement d'arbres et des solutions innovantes ont été mises en place pour utiliser au mieux les ressources en eau. Au pied des arbres, l'enrobé bitumineux a été enlevé et remplacé par une bande continue de pavés, dont les joints sont perméables pour que l'eau puisse directement rejoindre les racines. De plus, des puits filtrants ont été construits, pour capter les eaux de pluie qui s'écoulent le long du trottoir et qui sont ensuite diffusées par infiltration naturelle dans le terrain.

Dans une optique d'adaptation au réchauffement climatique, une meilleure gestion des eaux de surface est un outil désormais mis en place sur les nouveaux projets. Son implémentation permet non seulement des économies d'eau, mais également d'apporter un soin particulier aux arbres. Elle passe par la récupération des eaux de pluie et la désimperméabilisation des sols.

### **Contacts et informations :**

#### **VILLE DE GENEVE**

Anaïs Balabazan

Chargée de communication du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

[anais.balabazan@ville-ge.ch](mailto:anais.balabazan@ville-ge.ch), T 022 418 20 53

#### **ETAT DE GENEVE**

Roland Godel, porte-parole du Département des infrastructures, T. +41 (0)22 32796 11 / +41 (0)78 802 90 07